

# L'écho bricquevillais

Année 2013 - 2014

Commune de BRICQUEVILLE  
LA BLOUETTE n° 7

## Informations pratiques

### ► Ouverture de la mairie au public :

*Mardi* de 9 heures à 12 heures

*Jeudi* de 17 heures à 18 heures

*Vendredi* de 9 heures à 12 heures

permanence du maire conseiller général :  
*le jeudi* de 17 h à 19 heures

permanence des adjoints : *le lundi matin, de*  
*9 h 30 à 11 heures*

téléphone : 02 33 45 30 12

adresse e-mail :

*mairie.bricq.la.bl@wanadoo.fr*

### ► Carte nationale d'identité :

PRESENCE OBLIGATOIRE DE  
L'INTERRESSE

Liste des pièces à fournir :

\* deux photographies d'identité récentes, sur  
fond clair, de face et tête nue

\* la carte périmée ou une déclaration de  
perte ou de vol effectuée dans un  
commissariat accompagnée d'un timbre  
fiscal de 25 €

\* une copie d'acte de naissance pour une  
première demande

\* une facture récente (moins de 3 mois)  
établie à votre nom (quittance de loyer,  
factures d'eau, de téléphone, d'électricité)

### ► Passeport :

La demande est à faire auprès de la mairie  
de Coutances.

### ► Les écoles :

Direction du RPI, école d'Heugueville sur  
Sienne : tél. 02.33.45.46.59

Ecole de Bricqueville la Blouette : tél.  
02.33.07.43.60

Ecole de Tourville sur Sienne : tél.  
02.33.47.13.96

► Ramassage des ordures ménagères :  
*le jeudi*

► Déchetterie de Gratot, horaires d'hiver  
et d'été :

Période estivale : *du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre*

*lundi* de 10 h à 12 h - 14h à 19h

*mardi* de 10 h à 12 h - 14 h à 19 h

*mercredi* de 10 h à 12 h - 14 h à 19 h

*vendredi* de 10 h à 12 h - 14 h à 19 h

*samedi* en journée continue de 10h à 19 h

Période hivernale : *du 1 octobre au 31 mars*

*lundi* de 10 h à 12 h - 14 h à 17 h

*mardi* de 10 h à 12 h - 14h à 17 h

*mercredi* de 10 h à 12 h - 14 h à 17 h

*vendredi* de 10 h à 12 h - 14 h à 17 h

*samedi* de 10h à 12 h - 14h à 17h

Pour accès à la déchetterie, se présenter à la  
mairie avec une preuve de domicile pour obtenir  
un badge

**Parler du canal de la Soulle, c'est  
revenir 185 ans en arrière..., de la ligne  
de chemin de fer et de la voie verte**

Nous allons commencer par le Pont de la Roque qui fut construit en 1852, en remplacement d'un premier ouvrage plus ancien, afin de permettre le franchissement de la Sienne au niveau de Regnéville sur Mer. Détruit en 1944, il ne subsiste plus de cet ouvrage, à l'état de ruines, que huit arches sur les onze à l'origine.

En fait, le début du canal de la Soulle et le port de Coutances se situent dans le contexte de développement des moyens de communications et de la politique de la navigation fluviale du gouvernement de la restauration de la monarchie de juillet.

En 1828, le conseil général de la Manche envisage la canalisation de la Soulle jusqu'à Coutances pour pouvoir commercialiser plus facilement la tanguie (engrais marin) dont l'extraction, dans le Havre de Regnéville, était alors à son apogée. D'ailleurs, ce projet s'inscrit dans la volonté de joindre la Vire à la Sienne via la Soulle, à partir de Canisy.

**Les travaux commencèrent officiellement le 10 avril 1837.** La concession fut accordée aux Sieurs Polonceau et Collin qui étaient aussi concessionnaires du canal Vire Taute. Puis, cette concession passa au Sieur Moselman, concession

accordée par ordonnance royale du 13 juillet 1836, pour 49 ans, à compter du jour de la mise en service. **Le canal est officiellement ouvert au public le 28 juillet 1840.**

### **Description du canal**

Le canal, long de 5 462 mètres, présente un dénivelé de 9,60 mètres, racheté par quatre écluses à SAS situées sur la commune d'Orval : le moulin de Gruel, le moulin de la Sauvagère, la maison éclusière des Moulins (la paillasse) et le moulin de la Roque, cette dernière écluse servant de bassin de retenue dans l'intervalle des marées. La section des écluses est de 4,20 mètres, la longueur des SAS est de 23,10 mètres, le tirant d'eau sur les buses est de 1,20 mètre, les écluses sont construites sur des dérivations artificielles, la profondeur d'eau minimum est de 1,10 mètre et la profondeur moyenne est de 1,50 mètre. Le chemin de halage fait 3 mètres de large et est situé sur la berge de la rive droite. Des gabares à fond plat, de 11 à 18 mètres de long, de 3,50 mètres de large, de 0,65 à 0,85 mètre de hauteur, pouvant jauger de huit à quinze tonneaux voire vingt tonneaux, peuvent l'emprunter.

### **Le port de Coutances**

Avec la canalisation de la Soule, il fallait un port fluvial. Dans une lettre au maire de Coutances, le 16 mai 1840, M. Moselman propose d'aider la ville pour la construction d'un port, en avançant à la ville une somme de 18 000 FF, remboursable en vingt ans, afin d'aménager cette place contre la jouissance pendant vingt ans de ces terrains sur lesquels il pourra faire des constructions ; le port lui-même fait environ quatre hectares.

A l'époque, au Pont de la Roque, on compte de 2 à 3 milliers de charrettes qui vont, chaque jour, chercher l'engrais de mer.

En fait, le commerce du transport de tanguie est peu considérable sur le canal car la navigation sur la Sienne, du Pont de la Roque à Regnéville, n'a lieu qu'au moment des marées.

Le canal rencontre des difficultés de fonctionnement puisque non terminé et, pour qu'il soit viable, il aurait fallu continuer la canalisation jusqu'au port de Regnéville.

En 1852, un projet pour l'amélioration du port de Regnéville est rendu public. Il permet de rendre praticable la partie inférieure du lit de la Sienne depuis le Pont de la Roque. La ville de Coutances, comme toutes les communes de l'arrondissement, est contre la continuation du canal qui, selon elle, remet en cause les Tanguières. En 1855, la baisse d'activité est très perceptible. En 1874, un rapport de l'inspecteur général nous dit que le canal est à l'abandon, que les conditions de navigation sur la Sienne sont impossibles et qu'il n'y a donc pas de

véritable débouché sur le canal. L'Etat reprend la main sur l'exploitation du canal, en l'état. Le canal est cédé gratuitement par la compagnie des polders de l'Ouest à l'Etat, en 1876. Personne ne croit plus en l'avenir du canal qui finira de devenir inutile avec l'arrivée du chemin de fer.

### **Le déclassement et la liquidation du canal et du port de Coutances se font de 1876 à 1908**

Un seul négociant use de ce mode de transport pour les marchandises. Il s'agit de Madame veuve Lemarre Négociant ; elle fait venir bois, charbon, ardoise, brique (1), avoine, etc., sur les gabares qui transportent ces marchandises au port de Coutances où se trouve l'usine Lemarre. Entre l'écluse du Gruel et celle de la Sauvagère, se trouve une briqueterie appartenant et exploitée par Mme Lemarre.

### **Projet de voie de chemin de fer (petit chemin de fer d'intérêt local)**

Les plans se succédèrent entre 1890, 1894 et 1903. Le but était de relier les communes du littoral à Coutances car le développement économique de la zone côtière souffrait d'un manque de communications.

Le conseil d'arrondissement de Coutances, sous la pression publique, avait réclamé avec insistance des lignes de tramway vapeur ou à traction animale complémentaires, finalement inscrites dans un programme de chemin de fer départemental de la manche déclaré d'utilité publique et entériné le 23 juillet 1904.

La ligne de Coutances à Lessay fut mise à l'étude en 1905. Sa longueur était d'environ 37,6 kilomètres et la largeur métrique ; il n'y avait pas moins de dix-neuf arrêts sur ce trajet. En 1906, l'examen du tracé définitif permettra l'ouverture des chantiers en 1907. La ligne fut exploitée par les CFM de 1909 à 1937.

La machine-locomotive 030T fabriquée par la firme parisienne Frédéric Weidknecht, d'allure archaïque, circula, plutôt mal que bien, pendant sept années ; la vitesse était de 20 km/h sur la frêle voie, passait à 12 km/h dans les traversées de hameaux et à seulement 8 km/h au passage des aiguilles prises en pointe aux abords des stations. La machine transportait à chaque voyage 2 000 litres d'eau et 600 kilos de charbon dans les trois soutes faisant corps.

Le premier novembre 1914, un dimanche soir, entre la halte de Bricqueville la Blouette et la gare de Saint-Pierre de Coutances, la locomotive explosa. Il ne resta que les roues et l'on dénombra deux morts et un blessé.

### **Abandon de la ligne de chemin de fer**

La ligne de chemin de fer fut abandonnée en 1932. De 1932 à 2009, la végétation reprit ses droits sur le ballast, des arbres poussèrent...

A partir de 1983, une association dénommée « archéologie industrielle environnement » a entrepris le sauvetage du Moulin éclusé de la paillasse. Grâce à des prix obtenus dans des concours de chantiers bénévoles, elle a d'abord restauré les ouvrages hydrauliques du Moulin de la paillasse dont elle est devenue propriétaire, avec la bienveillance de Scott Paper qui, à l'époque, était le propriétaire de la papeterie du Pont de la Roque. En même temps, des travaux de débroussaillage très importants ont été entrepris sur ces sites à l'abandon depuis une cinquantaine d'années. Ensuite, d'autres prix et subventions ont permis de restaurer l'écluse de la paillasse et de la Sauvagère. Grâce aux élèves menuisiers du lycée la Roquette, une roue de six mètres de diamètre a été implantée à la Sauvagère et finalement, en 1999, le Moulin de la paillasse lui-même, pour lequel subsistaient seulement les fondations, a été restauré. Il est équipé d'une cheminée, d'une table et il est possible pour des groupes constitués ou des particuliers, de l'utiliser pour faire un pique-nique. Lors du nettoyage de la rivière qui avait été curée et nettoyée en 1990, le syndicat intercommunal avait établi des chicanes sur l'ancien chemin de halage (le ballast), permettant ainsi aux promeneurs de se déplacer tout au long de la Soulle. Le dispositif a rencontré un franc succès et l'on a pu constater la fréquentation du site par des petits groupes ou des scolaires encadrés par l'association Avril. En 1991, une réunion a été organisée au Conseil général en vue de la création d'une voie verte sur le chemin de halage... d'autres réunions suivirent mais rien ne bougea. Les chicanes se sont dégradées et le chemin de halage a finalement été vendu par le département aux particuliers qui possédaient des parcelles jouxtant ledit chemin. Il a fallu attendre 2008 pour que les maires locaux et le conseiller général du canton de Coutances reprennent l'idée de créer une voie verte sur le ballast.

Pour ce faire, il fallait racheter aux agriculteurs les terrains, ce qui fut fait (profitant du remembrement imposé aux communes par le passage de la trois voies du contournement de Coutances). Si les ouvrages, moulins et écluses, sont situés sur la commune d'Orval, le chemin de halage où fut construit le ballast, est situé sur les communes de Saint-Pierre de Coutances, de Bricqueville la Blouette et d'Heugueville sur Sienne. Lors du remembrement en 2008, le conseil municipal de Bricqueville la Blouette a demandé, et obtenu, que le périmètre du remembrement soit élargi afin d'acquérir les emprises nécessaires. La commune a cédé au département, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée ZD n°43, d'une contenance de 1 450 m<sup>2</sup> et a aménagé un chemin d'accès.

Restait à nettoyer le ballast... Des devis ont été demandés aux entreprises locales pour le débardage-débroussaillage : montant 36 000 €. Après concertation avec les services du département et Monsieur Éric Beauvils, responsable des routes, la

commune a proposé de se charger de l'abattage-débardage-débroussaillage du ballast et après accord écrit du département, elle a été autorisée à faire le bois. Le maire s'est alors adressé aux familles intéressées. Douze familles ont répondu, des lots ont été faits et tirés au sort. Ces travaux ont commencé le 11 novembre 2011 et se sont terminés en 2012.

Une nouvelle réunion a eu lieu en début d'année 2012 avec Monsieur Éric Beauvils. Il a été décidé de dessoucher ; un dossier défrichement a été instruit et des travaux de dessouchage ont été entrepris fin de l'été 2012.

Le ballast nettoyé, il restait à poser la clôture. Cette clôture est en place.

Dans le même temps, début 2012, les services du département ont entrepris l'étude de la réalisation de la voie de trois mètres de large en sable – ciment (montant estimé des travaux : 500 000 €).

Ce dossier qui était fin prêt, devait passer en commission permanente du conseil général, le 22 février 2013, pour autoriser les travaux. Il est, pour le moment, provisoirement mis en sommeil au vue du budget du département 2013 qui est à la baisse, avec des recettes qui ont diminué de 4 million d'euros et avec une enveloppe consacrée au déneigement qui a apporté un surplus de dépenses non budgétisées de 1,6 millions d'euros. Une nouvelle étude plus économique a été réalisée par les services du département, au cours de l'année 2013 : montant estimatif 300 000 €.

A ce jour, la décision n'est pas encore prise pour réaliser ces travaux.

**Malgré tout cela, la voie verte existe, elle est vraiment verte, beaucoup de promeneurs l'empruntent aujourd'hui, à pied, à cheval, à VTT...**

*Le contenu de ce texte est une synthèse de différents écrits ou articles de presse.*

(1) Vous pouvez voir en mairie, des matériaux de l'époque, transportés par les gabares.

Claude PERIER, le 11 novembre 2013

### **Historique et rappel de l'affaire du déplacement de la canalisation d'assainissement sous la RD20**

Au cours de l'année 2006, le département de la Manche a engagé des travaux sur la route départementale RD 20, laquelle traverse la commune de Bricqueville la Blouette, afin de réaliser le contournement de la ville de Coutances.

Dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur avec la route départementale (au lieu dit Les Grenteries), les services du département ont procédé à un décaissement de 3 mètres de profondeur sur 700 mètres de longueur, ce qui n'a fait l'objet

*d'aucune concertation dans l'enquête publique de 2002 et n'a été signalé ni aux élus ni à la population.*

*Ce n'est, en effet, que début 2005, soit quelque mois avant les travaux, que les élus ont pris connaissance desdits travaux de décaissement qui ont nécessité le déplacement d'une canalisation d'eaux usées située sous cette même voie.*

*Ces travaux ont été réalisés par les services du département au printemps 2006 pour un montant de 71 879,56 € et ce, sans convention.*

*La commune a toujours indiqué qu'il n'avait jamais été question qu'elle finance ces travaux.*

*Néanmoins, la commune de Bricqueville la Blouette s'est vu notifier le titre exécutoire n° 956 -1 émis le 3 mars 2008 pour un montant de 71 879,56 € correspondant au coût des travaux de déplacement de la canalisation des eaux usées.*

*Compte tenu des irrégularités entachant ledit titre, par jugement en date du 30 juin 2010, le tribunal administratif de Caen a prononcé son annulation. Nous pensions en avoir fini et que l'affaire était classée !*

*Mais, suite à ce jugement, le département de la Manche a émis un nouveau titre d'un même montant le 17 septembre 2010.*

*Après un recours en appel à Nantes, la commune de Bricqueville la Blouette a procédé au paiement de la somme de 71 879,56 €.*

*Cependant, le titre de recettes en question ne dispose d'aucun fondement légal.*

*Pour mémoire, les bases de liquidation de ce dernier sont les travaux de déplacement d'une canalisation d'eaux usées située sous la RD 20 réalisés par le département de la Manche.*

*Ces travaux de déplacement de canalisation sont l'une des conséquences de la réalisation du projet de construction d'une route départementale entre Coutances et Bréhal.*

*Or, par jugement en date du 8 juin 2007, le tribunal administratif de Caen a annulé la décision en date du 8 septembre 2004 par laquelle le préfet de la Manche a déclaré d'utilité publique les acquisitions de terrains et travaux nécessaires à l'aménagement de la route de transit entre Coutances et Bréhal (tribunal administratif de Caen, 8 juin 2007, requêtes numéro : 0402277, 0 402293, 0 402295, 0 402358).*

*Pourtant, les travaux de décaissement et de déplacement des canalisations d'eaux usées situées sous la RD 20 n'étaient nullement d'utilité publique de sorte que leur coût ne pouvait être régulièrement mis à la charge de la commune.*

*Par un arrêt en date du 19 mars 1971, le conseil d'Etat a précisé que les personnes morales de droit*

*public ne peuvent jamais être condamnées à payer une somme qu'elles ne doivent pas.*

*La commune a donc versé indûment la somme de 71 879,56 € !*

*De ce fait la commune vient de demander au Conseil général de bien vouloir lui restituer l'intégralité de la somme versée à savoir 71 879,56 €, affaire à suivre...*

### **2013 – 2014 – Programme d'activités de l'association Saint Jouvin**

- 23 novembre 2013 : Age tendre à Caen
- 30 novembre 2013 : Concours de belote et Scrabble (le matin montage des illuminations de Noël)
- 1<sup>er</sup> décembre 2013 : Marché de Noël et arrivée du Père Noël
- 15 décembre 2013 : Bourse aux jouets
- 18 décembre 2013 : Repas de Noël
- 19 janvier 2014 : Poule au pot
- 25 janvier 2014 : Tournoi de baby foot
- 9 février 2014 : Concours de Belote et Scrabble
- 15 février 2014 : Journée bowling
- 22 ou 26 février (au choix) : Salon de l'agriculture
- 20 avril 2014 : Vide grenier
- 3 mai 2014 : Soirée cinéma
- 8 au 18 mai 2014 : Floralies de Nantes (date à fixer)
- 31 mai 2014 : Repas St Jouvin
- 8 juin 2014 : Traversée des grèves du Mont-Saint-Michel
- Juin 2014 : Voyage (lieu et date à fixe)
- 31 août 2014 : Tournoi de pétanque

### **Conseils et solutions pour réduire votre facture d'énergie**

**Jeudi 28 novembre 2013, salle Lucienne Lelièvre à Bricqueville la Blouette de 10 h à 19 h**

#### **Information grand public sur les économies d'énergie**

Information générale **gratuite** par EDF bleu ciel sur les économies d'énergie, signataire de la charte planète Manche « construire ensemble un territoire durable ».

Tout comprendre sur l'isolation de votre logement, sur la ventilation mécanique contrôlée, sur la pompe à chaleur, sur le chauffage électrique, sur l'isolation par les ouvrants. Pas de conditions d'éligibilité pour les aides financières.